

# SEIGNEURIE RURALE = SEIGNEURIE "BANALE"

Très importante socialement et économiquement, la **seigneurie "banale"** correspondait à un pouvoir politique sur les hommes exercé dans le cadre d'un ressort territorial local et matérialisé par une justice particulière. Justice et administration étaient liées : du droit de justice dérivait la police générale, arme la plus efficace des seigneurs. En temps ordinaire, la "justice et police" du seigneur se marquait par la présence permanente du **greffe** (c'est là que les gardes de la seigneurie venaient faire leurs rapports et amenaient les bestiaux pris en délit de pâturage, c'est là aussi qu'étaient enregistrés les actes de la justice civile qui touchaient directement la vie des familles -tutelles, inventaires, partages-). Bien souvent le greffier était en même temps notaire et tabellion. Les seigneurs haut-justiciers disposaient enfin de la **justice criminelle** (prisons, fourches patibulaires). Ces droits de justice réclamaient un personnel spécialisé : le procureur fiscal, le prévôt ou bailli seigneurial, le greffier ou tabellion, le sergent chargé de l'application des peines.